

COMMUNIQUÉ PRESSE

L'ANEM proteste contre la suppression du Haut Conseil des Territoires

Frédérique MASSAT, députée de l'Ariège et Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, respectivement Présidente et Secrétaire général de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) protestent contre la suppression du Haut Conseil des Territoires dans le projet de loi modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Hier soir, les membres de la commission mixte paritaire (CMP), composée de 7 députés et 7 sénateurs, sont parvenus à un accord sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Cet accord, résultat d'un compromis, modifie plusieurs dispositions emblématiques adoptées lors des précédentes lectures. Ainsi, le texte de la CMP supprime l'article portant création du Haut Conseil des Territoires (HCT) et opère une réduction de la composition et des pouvoirs conférés aux Conférences Territoriales de l'Action Publique (CTAP).

Cette nouvelle instance de bonne gouvernance de la politique nationale marquait un progrès pour la démocratie aussi bien locale que nationale. De plus, elle permettait entre autres de faire entendre la voix de la montagne.

L'ANEM déplore cette suppression d'autant plus que la montagne avait vocation à être représentée et à siéger au sein de ces deux instances. Cette reconnaissance était le fruit du travail de concertation mené avec Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique ainsi qu'avec la commission des lois de l'Assemblée nationale. A deux reprises, la ministre a affirmé son soutien à la représentation montagne lors des travaux de ses deux derniers congrès.

Ce revirement *in extremis* en toute fin de navette parlementaire constitue un mauvais signal pour la nouvelle gouvernance des territoires.

La Présidente et le Secrétaire général de l'ANEM demandent solennellement la réintégration du HCT dans ce texte lors de la nouvelle lecture au Parlement ou dans le cadre d'un nouveau texte qui devrait lui être présenté prochainement.

Contact presse : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'ANEM se mobilise pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont *le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national* (article 1^{er} de la loi Montagne). L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble aujourd'hui quelque 4 000 communes, 43 conseils généraux, 12 conseils régionaux, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les deux ans.